

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du ministère de l'Éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine « **Arts, Lettres, Langues** » mention « **Français Langue Etrangère** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Marion TELLIER <u>Suppléant(e)</u> : Amélie LECONTE <u>Liste des membres</u> : Christelle COMBE, Marco CAPPELLINI <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Christelle COMBE / Sylvie WHARTON - Marco CAPPELLINI / Angela GARZON <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Marion TELLIER <u>Suppléant(e)</u> : Marco CAPPELLINI <u>Liste des membres</u> : Christelle COMBE, Amélie LECONTE <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Christelle COMBE / Angela GARZON - Amélie LECONTE / Sylvie WHARTON <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type *Didactique du FLE/S : approches critiques et innovations pédagogiques*

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Christelle COMBE

Suppléant(e) : Amélie LECONTE

Liste des membres : Marco CAPPELLINI, Marion TELLIER

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Marco CAPPELLINI / Angela GARZON

- Marion TELLIER / Sylvie WHARTON

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type *Coopération linguistique et éducative*

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Sylvie WHARTON

Suppléant(e) : Christelle COMBE

Liste des membres : Amélie LECONTE

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Amélie LECONTE / Marion TELLIER

-

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Jean-François MAYNIER

Article 2 : Le Doyen de l'**UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 31/10/2023

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

